



Résistance à l'Agression Publicitaire Nantes

Mme Johanna Rolland,
Présidente de
Nantes Métropole
2 cours du Champ de Mars
44923 NANTES Cedex 9

Le 23 janvier 2020,

Lettre publique – Quelle place pour la publicité dans la métropole nantaise ?

Madame la Présidente,

Résistance à l'Agression Publicitaire est une association nationale luttant contre le système publicitaire et ses effets négatifs, parmi lesquels nous pouvons citer l'envahissement visuel de l'espace public et l'incitation à la surconsommation. Le groupe local de Nantes se mobilise pour une réduction de la place de la publicité à Nantes et dans sa métropole, et nous avons plusieurs questions et remarques à vous adresser à ce sujet.

Premièrement, depuis l'adoption de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (« Grenelle II »), il est prévu que l'actuel Règlement Local de Publicité (RLP) devra être révisé avant le 13 juillet 2020 pour devenir le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). À défaut, l'actuel RLP deviendra caduc, avec pour conséquence l'application du Règlement National de la Publicité (RNP), moins restrictif. Cela laissera plus de liberté aux afficheurs, au détriment du cadre de vie des habitant.e.s.

À notre connaissance, aucune démarche de révision n'a été engagée à ce jour. Aussi, nous aimerions avoir une idée du calendrier prévisionnel de l'élaboration du nouveau RLPi. Nous souhaitons qu'une consultation publique soit mise en place au plus tôt, pour permettre aux habitant.e.s de la métropole – et pas uniquement aux professionnels de l'affichage – d'exprimer leur réelles attentes. Notre collectif souhaite également être impliqué dans ce processus.

Deuxièmement, nous sommes très préoccupés par la multiplication des écrans publicitaires numériques dans nos rues. Ces installations soulèvent plusieurs problématiques d'importance :

- L'accaparement de l'attention – notamment des enfants – et l'agression visuelle, dus aux effets vidéo et à la forte luminosité de ces dispositifs, ont des effets négatifs sur la santé¹.
- Étant principalement installés aux abords de carrefours et ronds-points, ils constituent un réel danger pour la sécurité des usagers de la route (piétons, cyclistes, automobilistes...).
- Leur impact environnemental, tant pour leur fabrication (terres et métaux rares, déchets électroniques, etc...) que pour leur fonctionnement et leur entretien, représente une dépense inutile et difficile à justifier au regard de l'urgence climatique que nous connaissons. Une fois installé, un panneau numérique de 2 m² consomme 7 fois plus d'énergie que le dispositif non-numérique le plus énergivore².
- La lumière générée par ces écrans ne fait qu'accentuer le phénomène de pollution lumineuse, déjà néfaste pour la faune et la flore³.

Pour toutes ces raisons, il semblerait raisonnable d'interdire purement et simplement ce support publicitaire, comme l'a fait la Ville de Paris dans son RLP révisé en 2011⁴. Cette disposition peut être mise en place en toute légalité⁵.

Le responsable RSE du syndicat des agences de communication (AACC), interrogé sur France Inter le mardi 12 novembre dernier⁶, n'a lui-même pas osé défendre ces écrans publicitaires vidéo. Comment justifiez-vous l'installation de ces dispositifs ? S'agit-il d'un enjeu essentiellement financier et matériel (installation et entretien du mobilier urbain par JCDecaux) ? Et confirmez-vous le nombre de 130 panneaux publicitaires numériques (60 « sucettes » et 70 sur abris voyageurs) qui seront installés à terme dans la métropole ?

En tant que présidente de Nantes Métropole, vous êtes garante du cadre de vie des habitant.e.s, jusqu'alors protégé par les RLP de chaque commune. Le 4 octobre 2019, vous avez émis l'intention de déclarer l'état d'urgence climatique, il vous appartient aujourd'hui de prendre des mesures cohérentes avec cette position.

Au-delà de l'obligation légale qu'elle représente, la mise en place d'un règlement de publicité à l'échelle intercommunale est l'occasion idéale de réduire la pression publicitaire, et ainsi faire de la métropole nantaise un territoire plus agréable à vivre et à visiter.

Comptant sur votre sensibilité à ce sujet, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'expression de nos salutations les plus sincères.

Le collectif R.A.P. Nantes

1 https://pleinlavue.org/wp-content/uploads/2019/10/Revue_litt_scientifique_echans-Plein-la-Vue-avril-2019-.pdf

2 <https://antipub.org/la-mairie-de-paris-sapprete-a-tomber-dans-le-panneau-de-jcdecaux/>

3 <https://www.linodurable.fr/environnement/lutte-contre-la-pollution-lumineuse-coup-de-projecteur-sur-un-combat-eclair-11101>

4 II, Article P4.1.1, p.25 : <https://cdn.paris.fr/paris/2019/07/24/bd1f8b50a62001a17ce39670bd5da9d3.pdf>

5 <https://pleinlavue.org/wp-content/uploads/2019/04/Note-Juridique-RLPi-PLV-avril-2019.pdf>

6 À partir de 20'52 : <https://www.franceinter.fr/emissions/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-12-novembre-2019>